



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1146

Ateliers de la danse - Construction - rue Jean Sarrazin à Lyon 8e - opération n° 08015528 -
lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de
l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC,
Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M.
BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD,
Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M.
GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme
GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme
FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1146 - ATELIERS DE LA DANSE - CONSTRUCTION - RUE JEAN SARRAZIN A LYON 8E - OPERATION N° 08015528 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES PRESTATIONS PREALABLES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/53 du 30 juillet 2020, vous avez élu les membres de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Ateliers de la danse – Création ».

Par délibération n° 2021/909 du 08 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 «Aménagements culturels 2021-2026 », programme n° 00005.

Le nouveau bâtiment des Ateliers de la danse s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement important de l'îlot Kennedy à Lyon 8^{ème}, qui verra également la construction d'un groupe scolaire neuf de 18 classes et d'un nouveau complexe sportif comprenant notamment une piscine et un gymnase.

Cet équipement viendra compléter les activités de la Maison de la Danse actuelle, située à 500 m de l'îlot Kennedy, avec l'aménagement d'un pôle « production / création » comprenant une salle de création modulable (jusqu'à 450 places), un studio destiné aux professionnels (jusqu'à 100 places) et un studio dédié aux pratiques amateurs (jusqu'à 40 places).

Il s'agit de jauges indicatives et « maximales » sous réserve de la faisabilité en phase programmation.

Le bâtiment a également une forte ambition écologique qui devra être précisée dans les études préalables.

Il convient à présent de lancer les études de programmation, diagnostics, étude de sol et autres prestations nécessaires au lancement de l'opération.

Les études de maîtrise d'œuvre et autres prestations préalables de cette opération, estimées à 2 500 000 €TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 «Aménagements culturels 2021-2026 », programme n° 00005.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé au stade des études préalables à 18 200 000 € TTC (valeur juin 2021), y compris mobilier et équipement, hors surcoûts éventuels liés à des fondations spécifiques ou des travaux de dépollution.

Ce montant sera confirmé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence par voie de concours de maîtrise d'œuvre, conformément au code de la commande publique.

Les membres élus de la commission d'appel d'offres feront partie du jury. Le jury sera présidé par le Maire ou son représentant. Le président du jury désignera des personnalités qualifiées, ainsi que des personnes dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du concours, le cas échéant.

A l'issue de la phase de candidatures, 3 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau Esquisse +.

L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis un projet conforme sera de 70 000 € HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé), de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu les délibérations n° 2020/53 du 30 juillet 2020, n°2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 08 juillet 2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des études et autres prestations préalables nécessaires pour l'opération n° 08015528 « Ateliers de la Danse - Construction » est approuvé. Ces études et autres prestations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005.
- 2- M. le Maire est autorisé à :
 - désigner, le cas échéant, les personnalités qualifiées, membres du jury ;
 - régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées) ;
 - régler les indemnités de concours.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00005, AP n° 2021-1, opération n° 08015528, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 311, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2021 :	83 280,00 €;
- 2022 :	300 000,00 €;
- 2023 :	2 116 720,00 €

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'Etat, et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, auprès de la Région mais aussi toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET